

## Contrat de bail non conforme

## Par bdn, le 13/06/2017 à 20:44

Bonjour

Locataire depuis 204

Bail verbal transformé en écrit en court non signé car litige.

Ne veut pas tenir compte de la date d'entrée au 1er octobre 2014 sur bail.

Propriétaire refuse de joindre de dossier technique DPE et règlement de la copropriété.

Change une clause mais par courrier recommandé (inchangé au contrat de bail)

Désigne une personne nominative dans la clause de garant, cette personne refusant totalement ? est-ce légal ?

M'oblige à signer bail tel quel sans enlever garant nominatif et modalité changée.

Me demande de rembourser les frais de ces courriers par personnels

Refuse l'occultation des fenêtre

Refuse le détecteur de fumée.

Vifs remerciements

Cordialement